

Conditions Générales de Vente

02/012025

L'Association des Boulangers Créateurs (ABC) propose des prestations de formation. Toute commande de prestation de formation à ABC, par le Client, est soumise aux présentes conditions générales de vente. La signature d'un des documents contractuels, prévus au sein des présentes, emporte de plein droit leur acceptation. Les actions de formation dispensées par ABC s'inscrivent dans le cadre de la formation professionnelle continue et des articles L6313-1 et suivants du Code du travail. Les formations sont réalisées conformément à un programme préétabli précisant les prérequis, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les objectifs déterminés.

Inscription et commande

Formation inter-entreprises : Le nombre de places étant limité par formation, il est possible de réserver par téléphone (02.97.46.46.60), mail (contact@boulangerie56.com) ou via le site Internet de www.boulangerie56.com (onglet ABC stages) en téléchargeant le bulletin d'inscription.

L'inscription à toute formation ne devient effective qu'à la réception du bulletin d'inscription et de la convention de formation dûment complétée et signée par les parties prenantes (client, stagiaire, ABC).

Formation intra : Toute demande de Formation devant se dérouler au sein des entreprises de boulangerie-pâtisserie, fait l'objet au préalable d'une proposition pédagogique et financière de ABC. L'acceptation formelle par l'entreprise de cette proposition commerciale doit parvenir à ABC au moins trente jours avant la date du début de la Formation.

Convocation – Confirmation de réalisation de l'action de formation

Dans le cas de formations « inter-entreprises » une convocation est adressée par mail, à l'employeur pour transmission à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session (date, lieu, horaires...). Cette convocation tient lieu de confirmation de réalisation de stage. Deux jours avant la formation, le stagiaire reçoit un sms lui rappelant qu'il est attendu à la formation (+rappel date et horaire).

Le Stagiaire s'engage à suivre la formation dans son intégralité (hormis cas de force majeure dûment justifié).

Report – Annulation

En cas d'annulation du fait du client, à moins de 6 jours francs avant le début de la formation, l'organisme de formation ABC retiendra 30% du coût total, qui aura déjà été engagé pour la réalisation de l'action.

ABC se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation inter-entreprise en cas d'effectif insuffisant. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ABC dans ce cas de figure. En cas de résiliation de la convention de formation par le client, à moins de 6 jours francs avant le début de cette formation, l'organisme de formation ABC retiendra 30% du coût total, qui aura déjà été engagé pour la réalisation de l'action.

Toute action de formation commencée est due en totalité.

Prix, facturation et règlement

Les prix des formations organisées par ABC sont mentionnés dans l'offre de formation en cours de validité. Ils sont fermes et définitifs. Ils incluent les frais pédagogiques, et lors de formations en inter : l'utilisation du labo-fournil ou de la salle ainsi que celle du matériel pédagogique. Le coût du déjeuner reste à la charge du stagiaire (ou de l'entreprise qui l'emploie).

Pour le client chef d'entreprise ou gérant, à sa demande, ABC se chargera de réaliser la demande de financement auprès de l'organisme financeur de la formation dont il dépend (FAFCEA ou AGEFICE). Le règlement de la formation devra être effectué le jour du stage par chèque (cette condition est indiquée sur le courrier de convocation adressé au préalable). Dans un second temps, l'entreprise percevra le montant de la prise en charge par l'organisme financeur.

Pour le Stagiaire salarié, à la demande du Client, ABC peut se charger d'effectuer la demande de prise en charge financière auprès de l'organisme de financement concerné (OPCO). ABC étant subrogée, elle percevra le paiement du coût pédagogique de la formation.

En cas de refus de prise en charge totale ou partielle de la part de tout organisme financeur, le Client s'engage à régler, selon les cas, la totalité ou la partie restant due de la prestation.

Une facture est établie par ABC pour chaque prestation dispensée.

Déroulement de la formation

Les actions de formation, dispensées par ABC, se déroulent dans les locaux loués à la Fédération de la Boulangerie du Morbihan (59 rue Anita Conti 56000 VANNES) ou dans les entreprises ayant demandé une formation en intra.

ABC fait intervenir des prestataires extérieurs (sous-traitants) de son choix, pour l'intégralité des formations qu'elle organise, ces derniers restant sous sa responsabilité.

Les participants aux stages organisés par ABC doivent se conformer au règlement intérieur, dont ils déclarent avoir pris connaissance et en accepter les termes. (Formations en inter entreprise : règlement intérieur consultable via [ce lien](#)).

(Formations en intra : règlement intérieur de l'entreprise où se déroule le stage).

ABC se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Le Stagiaire s'engage à suivre la formation à laquelle il s'est inscrit dans sa totalité – hormis cas de force majeure justifié.

Sanction de la formation

À l'issue de la formation, il sera remis, à chaque Stagiaire, une attestation de formation conformément à l'article L6353-1 du Code du travail.

Responsabilité

ABC s'engage à apporter toute sa diligence à l'exécution des Formations. ABC ne saurait être responsable des dommages indirects, tels que notamment la perte d'exploitation ou le manque à gagner, subis par le Client au cours ou à l'occasion de l'exécution des Formations. En tout état de cause, pour tout autre dommage, et en cas de mise en cause de la responsabilité de ABC, l'indemnité éventuellement à sa charge sera expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la formation.

Droits de Propriété

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle, les supports pédagogiques remis lors de la formation sont la propriété du formateur (sous-traitant) ayant dispensé la formation. En conséquence, le stagiaire s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de commercialiser ou de diffuser à des tiers, les supports de cours et autres ressources pédagogiques, mis à sa disposition dans le cadre de l'exécution des Formations.

Confidentialité

ABC, et les formateurs sous-traitants, s'engagent à ne divulguer aucune information recueillie dans le cadre des formations organisées, à des tiers, sauf lorsque les textes légaux ou réglementaires et/ou les dispositions contractuelles en vigueur l'y autorisent.

Protection et traitement des données à caractère personnel

Les données personnelles des Clients, recueillies dans le cadre des prestations de formation, objet des présentes conditions générales de vente, font l'objet d'un traitement mis en œuvre par ABC. Toute inscription à une formation fait l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le stagiaire sur simple demande, à ABC 59 rue Anita Conti 56000 VANNES. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles traitées les concernant. Si le stagiaire souhaitait exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, ABC les lui communiquerait sur simple demande écrite, à l'adresse mentionnée ci-dessus. Toute demande adressée à ABC à ce titre doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité valide et signé, et préciser l'adresse à laquelle ABC doit répondre. La réponse sera adressée au stagiaire dans un délai de deux mois suivant la réception de la demande.

Les données personnelles des stagiaires ne sont en aucun cas divulguées pour quelque démarche que ce soit et restent archivées à ABC. Le Client peut également adresser une réclamation à la CNIL sur son site : www.cnil.fr

Juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, à l'exécution de la convention de formation ou au paiement de la somme due, qui n'aurait pas été réglée à l'amiable, sera portée devant le tribunal de VANNES.

Le présent règlement entre en vigueur à compter du mois de janvier 2025.